



DELIBERATION N° 9

Nombre de membres  
en exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29  
Pour : 23  
Contre : 4 (JPC, MJE,  
JD, FD)  
Abstentions : 2 (PS)

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, G. MOSCHETTI, J. DARRIGADE, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que la Commune, sollicitée par l'association IKASTOLEN EGOITZAK, a émis un avis favorable pour l'implantation d'une Ikastola (école immersive en langue basque) sur une parcelle communale.

Le terrain concerné se situe rue Raymond et Marcel Glize, à proximité de la résidence du Vigo, et est cadastré BC n° 156 pour une contenance de 1 954 m<sup>2</sup>. Un bâtiment utilisé par deux associations boucalaises est déjà implanté sur cette parcelle.

L'école n'utilisera qu'une partie du terrain, soit 330 m<sup>2</sup> environ. Le projet prévoit l'installation d'un bâtiment préfabriqué d'une surface de plancher de 103 m<sup>2</sup> avec un préau accolé de 62 m<sup>2</sup> et une aire de jeu de 153 m<sup>2</sup>.

Pour les besoins de l'école, six places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite, seront créées sur la parcelle mais à l'extérieur du terrain mis à la disposition de l'association. Ces places seront ainsi mutualisées

Objet : Implantation  
d'une Ikastola -  
Autorisation de  
déposer un permis  
de construire

*Certifié exécutoire  
compte tenu du  
dépôt à la  
Sous Préfecture de  
Bayonne  
Le  
et de sa publication  
le*

et serviront en dehors des heures scolaires aux utilisateurs du bâtiment communal existant.

Monsieur Gilles LASSABE sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ce projet.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **donne** son accord pour l'installation d'un bâtiment préfabriqué avec préau accolé, aire de jeu et places de stationnement sur la parcelle cadastrée BC n° 156, située rue Raymond et Marcel Glize,
- . **dit** que toutes les démarches administratives ainsi que la totalité des frais occasionnés par ce projet seront à la charge de l'association IKASTOLEN EGOITZAK,
- . **autorise** ladite association à déposer une demande de permis de construire,
- . **autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre de la réalisation de ce projet.

**Pour extrait certifié conforme**

**Boucau, le 27 juin 2017**

**Le Maire,**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017